

POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI GUÉRINI :
Non au salaire au mérite. Augmentations pour tous.
Maintien des corps, des statuts et du recrutement par concours.

Le ministre Guérini a présenté le 9 avril un projet de loi prévoyant un recours accru à la révocation pour « *insuffisance professionnelle* », le salaire « *au mérite* », et donc la poursuite du blocage des salaires pour l'immense majorité des fonctionnaires, la remise en cause des corps et des catégories basés sur des recrutements par concours, et des progressions de carrière selon l'ancienneté.

Dans les organismes de recherche publique (EPST), cela signifierait la fin du statut de chercheur ; en particulier la remise en cause de l'évaluation scientifique par les pairs dans des commissions scientifiques indépendantes ; et en tout premier lieu la fin du comité national de la recherche scientifique.

L'assemblée générale de la section Nancy-Metz du SNCS réunie le 31 mai pour préparer le congrès annuel du syndicat se déclare opposée au contenu de ce projet et se prononce pour son retrait.

La section syndicale attire l'attention du congrès sur ce projet. Elle estime que le congrès doit immédiatement lancer une large campagne d'information à destination de l'ensemble des personnels des EPST. Elle demande que notre syndicat porte auprès de la FSU le mandat que notre fédération, la FSU, avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires s'unissent pour engager la mobilisation de tous les fonctionnaires pour le retrait de ce projet.

Votée à l'unanimité le 31 mai 2024 : 6 pour.